



# Légende

## ZONAGE REGLEMENTAIRE

**ZONE URBAINE (U) :**  
 ▨ Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

**ZONE A URBANISER (AU) :**  
 ▨ Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)  
 ▨ Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

▨ Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H  
 ▨ Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H

□ **ZONE AGRICOLE (A)**

▨ **ZONE NATURELLE (N)**

▨ Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

### ELEMENTS DE CONTEXTE :

■ Bâti  
 □ Parcelles cadastrales  
 □ Limites communales

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

## PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



### 4.2 Règlement graphique 4.2.1 Zonage réglementaire

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:7750 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud  
 Mission : Elaboration du PLUi  
 Sources : Cadastre DCFIP 2019, Citadia Conseil  
 Réalisation: Citadia Conseil le 31/01/20



Citadia Conseil  
 45 rue Sainte-Colombe  
 33000 BORDEAUX  
 Tel : 05.57.99.69.28  
 Mail : atlantique@citadia.com

→ Ardillières

